

LES GUERRES DE VENDÉE



La révolte de Fouesnant, par Jules GIRARDET vers 1886

LA PAYSANNERIE

Le monde paysan représente 95 % de la population bretonne.

En 1789, à peine 10 % ont des députés les représentant lors des États Généraux à l'Assemblée Constituante, puis à la Convention.

Les bourgeois pourtant en très faible minorité disposent chaque fois d'une écrasante majorité.

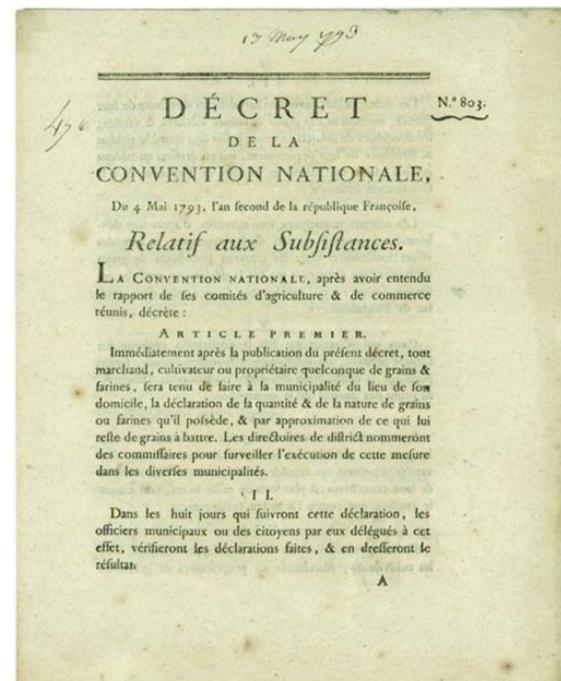
Pour être considéré comme citoyen actif et voter, il faut :

- être un homme âgé de plus de 25 ans.
- avoir prêté le serment civique
- ne pas être domestique
- payer une contribution égale à au moins 3 journées de travail.

Moins de 10 % des habitants du département du Morbihan répondent à ces conditions. Le pays est pauvre.

LES IMPOTS

Les corvées sont maintenues. Les anciennes impositions, la milice, la dîme, le fouage, le casernement, disparaissent, remplacées par un impôt nouveau : la contribution foncière.



Le paysan a cru naïvement qu'avec la liberté on verrait la terre libre de charges.

Non seulement les impôts ne diminuent pas mais ils augmentent : la République nouvelle a besoin d'argent.

LES BIENS NATIONAUX



Le 2 novembre 1789, l'Assemblée vote « la mise à disposition des biens du clergé ».

Environ deux milliards de livres de biens étaient ainsi récupérés par l'Etat. Necker était inquiet et gêné car la liquidation de cette fortune en immense majorité foncière n'était pas simple et risquait d'entraîner une dépréciation de la propriété.

L'Assemblée décida par décret la création d'une Caisse de l'extraordinaire destinée à encaisser tous ces fonds. La loi du 19 décembre 1789 autorisait l'émission de 400 millions d'assignats (billets de 1000 livres) exclusivement portant intérêt à 5% assigné sur une première tranche de 400 millions de biens du clergé dont la vente alimenterait cette caisse.

L'assignat devient une valeur mobilière, gagée sur les biens de l'Eglise. Toute personne désirant acheter des biens nationaux ne pouvait le faire qu'avec ce moyen. Les particuliers achètent des assignats auprès de l'Etat. Une fois la vente effectuée, de retour dans les mains de l'Etat, les assignats devaient alors être détruits. Par ce moyen, la rentrée d'argent frais était bien plus rapide que s'il fallait attendre que les biens soient vendus.



Les paysans voient la possibilité de devenir propriétaires de leurs terres mais l'acheteur doit verser 12 % du prix comptant, le reste pouvant être étalé sur jusqu'à 12 ans.

En Vendée, en Bretagne, seule la bourgeoisie citadine profite de la vente et accroît encore sa fortune.

On n'est pas Français, nous sommes le Peuple de Bretagne.
Nous formons la Nation Bretonne par l'union des Bretons et Gallos au 9ème siècle avec 2 langues et en 2016 un territoire souverain, en droit, par le traité de Nantes de 1499 rédigé par les représentants des 2 nations.



Toutefois dans les faits,

La Bretagne est une colonie française,
par le non respect de ce traité
et occupée par l'armée étrangère française.

Cependant le Peuple de Bretagne a toujours des droits à faire respecter (voir les 13 clauses du **Traité de Nantes de 1499**)

EN DROIT : Pas d'impôts étranger français, pas d'expulsions ni de jugements par la France...etc - **INFORMEZ VOUS !**

En 1793 et 1794, on retrouve les mêmes bourgeois pour acquérir aux enchères les biens des émigrés.
TROP, C'EST TROP ! La paysannerie refuse désormais toute forme de solidarité nationale.

Depuis l'édit de 1532, la Bretagne bénéficie d'un certain nombre de privilèges, par exemple l'exonération de la gabelle, l'impôt sur le sel, l'exemption du service des armes...

Les révolutionnaires mettent fin à ces privilèges. La loi est la même partout dans cette nouvelle Nation « une et indivisible ».

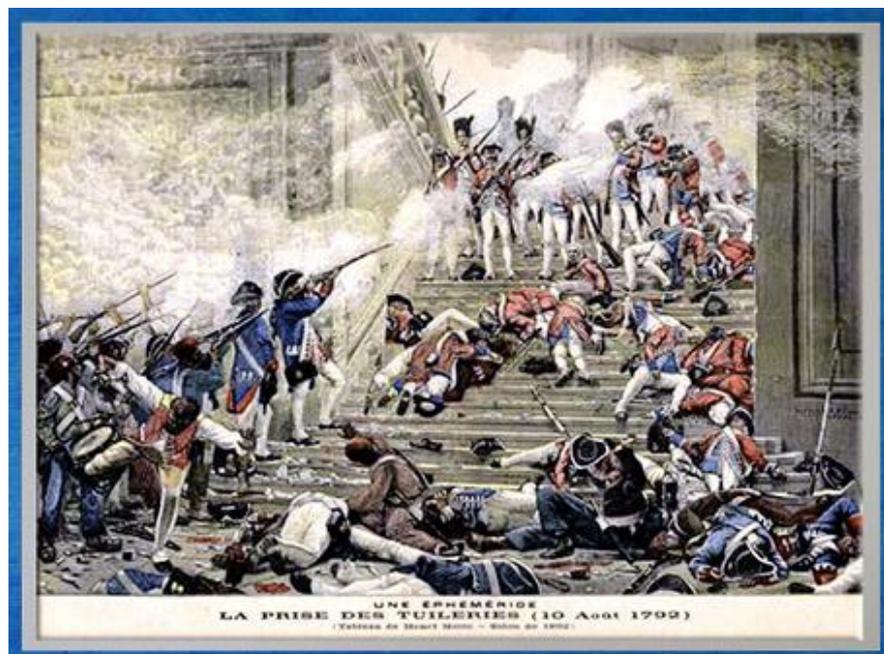
La levée de 300.000 hommes pour aller défendre les frontières finit de soulever les paysans de l'Ouest.



*La guerre de paysans – le rassemblement, huile sur toile de Constantin Meunier, 1875.
Meunier Museum, Bruxelles.*

LA MONARCHIE EST TOMBEE

Le 10 août 1792, la Garde suisse tire sur la foule. Bilan : plus de 400 victimes. Les sans-culottes massacrent des centaines de Suisses, en représailles.



LOUIS XVI n'est plus Roi.

Les prêtres réfractaires, protégés jusqu'à présent par le veto royal, connaissent la répression.

Les prêtres doivent prêter serment à la Nation. Beaucoup refusent, ce sont les réfractaires.

LES PAYSANS S'ARMENT

La chute de la valeur de l'assignat et la montée du prix du grain poussent les paysans de la Bretagne, la Sarthe, la Vendée à l'émeute.

Des prêtres réfractaires appellent à la révolte dans le Grand Ouest.

Les bagarres entre paysans et gardes nationaux font de nombreuses victimes.

Les nobles commencent à penser que cette insurrection amplifiée pourrait rétablir l'ordre monarchique et religieux.

Dès 1789, la noblesse a du prêter serment à la Constitution pour conserver ses grades dans la Marine ou dans l'Armée.

Beaucoup préfèrent entrer en résistance, comme les prêtres réfractaires.

Nombre d'entre eux émigrent.

La ROUËRIE (Armand-TUFFIN, marquis de).

LA GUERRE CIVILE

Les émigrés et les princes aident le Marquis Armand de la ROUËRIE à créer une association bretonne de révolte populaire.

LA ROCHEJACQUELEIN, Bernard de MARIGNY, CHARETTE, LESCURE veulent sauver le Roi.

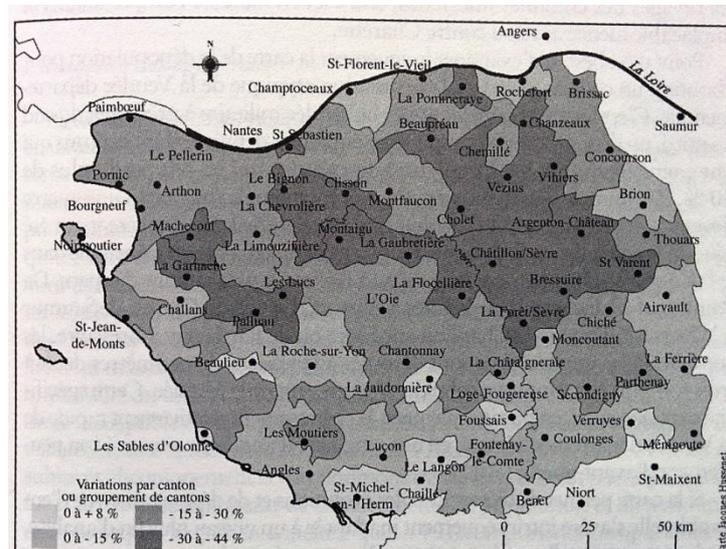
Pourtant, LOUIS XVI est exécuté le 21 janvier 1793.

Toute l'Europe attaque la France aux frontières, pays « révolutionnaire et régicide ».

Les hommes âgés de 18 à 40 ans sont appelés à porter les armes pour défendre « la Patrie en danger ».

La paysannerie s'y refuse : qui s'occupera des champs et des moissons ?

Les premiers grands affrontements commencent à Cholet, centre d'une importante industrie de toiles et de mouchoirs.



La dépopulation de la Vendée militaire entre 1790-91 et 1800.

Partout, les groupes de paysans affrontent les gardes nationaux qui reculent.

La Vendée s'organise. La sédition et l'insurrection ont éclaté dans les campagnes, commandées par CATHELINEAU, bénies par les prêtres non-jureurs.



Les Vendéens demandent à Cathelineau de prendre la tête de l'insurrection » huile sur toile (1900) par Jules Gabriel Hubert SAUZEAU dit Hubert-SAUZEAU. Collection Historial de la Vendée, Les Lucs-sur-Boulogne, dépôt du Musée Bernard D'AGESCI, Niort. Cliché Serge BAUCHET - Conseil général de la Vendée – Conservation départementale des musées



MASSACRE À L'ABBAYE DE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS, 2 SEPTEMBRE 1792. Anonyme

Les révoltés s'arment avec les canons et les fusils pris aux gardes nationaux blessés ou morts.

La Vendée, les Deux-Sèvres, avec leur peu de routes et une végétation dense sont propices aux embuscades et à la guérilla. Les paysans ont la connaissance du terrain.

Les anciens officiers du Roi commandent jusqu'à 400.000 hommes.

Les insurgés attaquent au chant d'une nouvelle Marseillaise :

*« Allons les armées catholiques
Le jour de gloire est arrivé ;
Contre nous de la République
L'étendard sanglant est levé. »*

Les pertes sont lourdes : 500 hommes du général MARCÉ sont égorgés. Lui-même est arrêté, jugé par FOUQUIER-TINVILLE et guillotiné.

LE MORBIHAN

L'insoumission gagne le Morbihan.

Les bourgeois ayant acquis les biens nationaux sont les premiers visés. Les communes insurgées sont fouillées, on recherche les meneurs. On descend les cloches des églises pour éviter l'appel aux armes des paysans.

La garde nationale recherche Georges CADOU DAL.

La Convention prend conscience qu'elle n'affronte pas une simple jacquerie.



UNE MESSE EN MER - DUVEAU Louis 1818-1867
© Musée des beaux-Arts de Rennes, Dist. RMN-Grand Palais



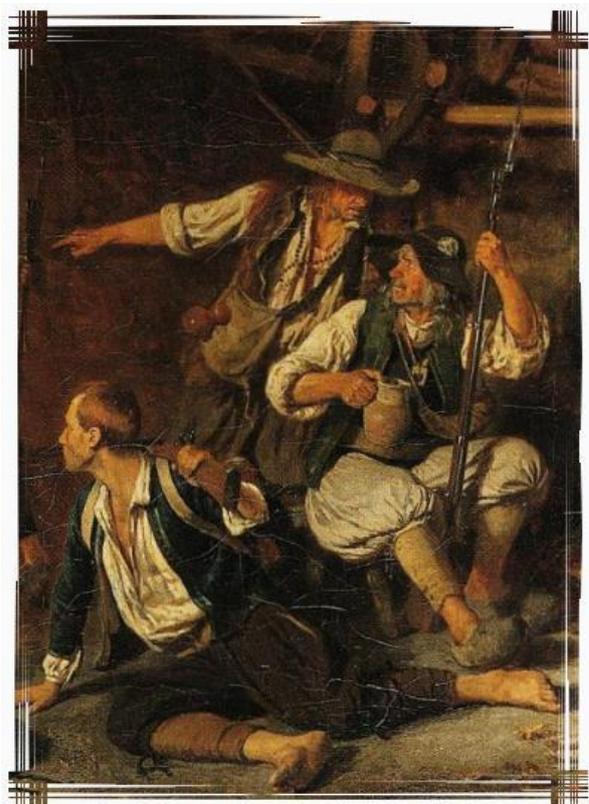
La messe, une pratique interdite sous la Révolution

Voté par la Constituante en 1790, le décret de la Constitution civile du clergé suscite une vive opposition en Bretagne : la majorité des prêtres bretons refusent de prêter le serment de fidélité et deviennent des réfractaires. Cette décision de la Constituante incite aussi à la résistance les paysans et les pêcheurs bretons, pour la plupart fervents catholiques. Pendant cette période troublée, la mer devient le seul endroit, avec la forêt, où les prêtres réfractaires peuvent dire la messe.

Cette politique jugée antireligieuse sera une des causes de l'insurrection des chouans et fera naître de profondes divergences entre une bourgeoisie majoritairement urbaine et la masse des paysans solidaires de leurs prêtres réfractaires. Elle aura aussi pour effets durables de maintenir la noblesse et le clergé dans leurs prérogatives et, au contraire, de nourrir un sentiment anticlérical républicain

Les bandes vendéennes se sont baptisées « Armées catholiques et royales ». Les Chouans les rejoignent. Après les prises de Saumur et La Flèche, où les morts sont nombreux, les insurgés se reposent à Angers. Pendant ce temps perdu, les Républicains approchent avec 17.000 hommes.

Devant Nantes qui résiste, les Armées Catholiques sont vaincues ... mais pas encore écrasées.



Ces hommes robustes, endurcis à la fatigue, craignant le prêtre et le sorcier, attentifs à la messe et à la haute pierre mystérieuse debout au milieu des bruyères, se rassemblent gravement au signal du tocsin. Ils abandonnent la charrue, prennent du pain pour trois ou quatre jours et se mettent en marche, un chapelet autour du cou, un crucifix sur la poitrine ou l'image de quelque saint. Il en est qui cousent sur leurs habits un Sacré-Cœur en laine rouge et ornent leurs chapeaux de cocardes blanches vertes ou rouges, de feuillages, de papiers multicolores, de plumes et de rubans.

De la paix à la guerre le vêtement ne varie pas : la veste ronde, la culotte ample et le vaste chapeau de feutre qui atteint jusqu'à deux pieds de diamètre et qu'on relève par devant pour placer la cocarde et viser plus commodément. Sur le dos un havresac, et surtout le légendaire mouchoir de Cholet. Écoutez encore Mme de La ROCHEJAQUELEIN : On faisait surtout une grande dépense de mouchoirs rouges il s'en fabriquait beaucoup dans le pays et une circonstance particulière avait contribué à les rendre d'un usage général. M. de La ROCHEJAQUELEIN en mettait ordinairement autour de sa tête, à son cou, et plusieurs à sa ceinture pour ses pistolets.

AUTOMNE 1793

WESTERMANN, chargé par la Convention de la répression, écrase les insurgés de l'Ouest. Il ne laisse derrière lui que cendres et hommes égorgés.

Un an plus tard, rappelé à Paris, il sera guillotiné pour avoir conspiré avec DANTON contre ROBESPIERRE.

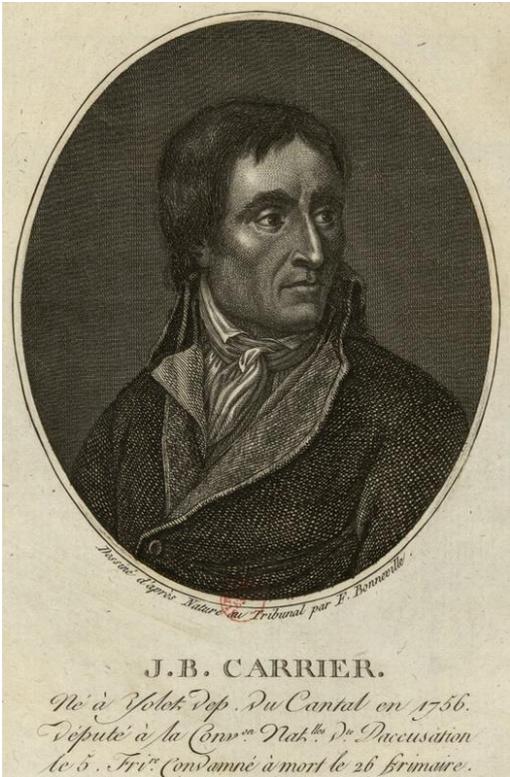
Le bocage est en feu. Les batailles sont sanglantes.



253.

WESTERMANN (François-Joseph)

Dit "le Boucher de la Vendée". Né à Moelsheim (Alsace), le 5 septembre 1751. Dès le début de la Révolution, il se fait remarquer par son exaltation. Vient à Paris, s'engage et joue un rôle important au 10 août 1792. A la tête des bataillons bretons, entre un des premiers au château des Tuileries. Suit Dumouriez à l'armée des Ardennes, devient adjudant général à l'armée du Nord. En mai 1793, il est envoyé en Vendée avec le grade de général de brigade. D'une bravoure et d'une énergie indéfectibles, il devient la terreur des royalistes tant il montre de sauvagerie et de ténacité dans les combats. Cependant, il fut plusieurs fois battu, notamment à Châtillon, mais il prit àurement sa revanche, surtout au Mans et à Savenay. Après cette dernière bataille, rappelé à Paris, il est arrêté avec son ami Danton. Condamné à mort, il périt sur l'échafaud, le 6 avril 1794.



Jean-Baptiste CARRIER « ce missionnaire de la Terreur » dira MICHELET, organise la Terreur à Nantes. On guillotine, on fusille mais la poudre coûte cher alors on coule des bateaux dans la Loire, chargés de prêtres, insurgés, femmes, enfants liés deux par deux. Combien de noyés ? Les chiffres varient : entre 9000 et 4.000. CARRIER finit guillotiné en décembre 1794 pour « cruauté excessive ».

J. B. CARRIER.

*Né à Yolek Dep. du Cantal en 1756.
Député à la Conv.^{te} Nat.^{le} D^e P^{re} Accusation
Le 5. Fr^{im}. Condamné à mort le 26 frimaire.*

« *Les Noyades de Nantes en 1793* ». Tableau de Joseph Aubert. (Collection musée d'Art et d'Histoire de Cholet)



LA DÉFAITE DE LA VENDÉE

La Vendée doit s'incliner : elle a perdu.

Un long convoi de 18 km de long, hommes armés, vieillards, femmes, enfants, va de ville en ville jusqu'à Entrammes.

Jean COTTEREAU, dit Jean CHOUAN, rejoint LA ROCHEJACQUELEIN qui dirige la troupe.

Il prend Mayenne, Fougères, Avranches.

CADOUDAL avec 6.000 hommes se bat à ses côtés.



Jean Cottereau, dit Jean Chouan, frère de Pierre. Gravure d'Antoine FULCRAND Carrière (1833)

Le Chouan. Gravure (colorisée) de Léopold MASSARD d'après la peinture d'Henri BARON. Illustration parue dans Les Français sous la Révolution (1843) d'Augustin CHALLAMEL et Wilhelm TENINT



Les Vendéens assiègent Granville, forts de la promesse de Georges III, Roi d'Angleterre, de leur apporter son concours. Mais les Anglais ne viendront pas.

Acculés à la Loire, la troupe des insurgés, fatiguée, malade, découragée, fait face à MARCEAU, WESTERMANN, KLEBER, la puissante armée de la République.



François Séverin MARCEAU-DESGRAVIERS est né à Chartres le 1er mars 1769. Engagé à 16 ans dans un régiment d'infanterie, il assiste en 1789, à Paris, aux débuts de la Révolution. Officier en 1791 du bataillon des volontaires d'Eure-et-Loir, il obtient, le 7 novembre 1792, sa réintégration dans l'armée régulière, avec le grade de lieutenant de cavalerie.

Jean-Baptiste Kléber



A la bataille du Mans, il n'est fait aucun prisonnier : pas de quartier.

Les guerres de Vendée sont finies.

Vitrail de La ROCHEJACQUELEIN dans l'église du Pin-en-Mauges



LA ROCHEJACQUELEIN meurt le 28 janvier 1794 d'une balle tirée à bout portant, à l'âge de 21 ans. CHARETTE est fusillé à Nantes le 29 mars 1796.

Vendéens et Chouans
POURQUOI AS-COMMANDAIT RELECION ME TU FAIT CELA ? DE TE TUER COMMANDE, DE MON PARTI ME ET MOI MA TE PARDONNER



Exécution du général Charette, place VIARME à Nantes, mars 1796, par Julien Le BLANT.

Le 23 décembre 1793, s'achèvent officiellement les guerres de Vendée.
Est-ce la paix ? Non car l'insurrection entre dans la « chouannerie ». Mais ceci est une autre histoire.



Cette période de guerre civile dramatique a inspiré Victor HUGO pour son magnifique livre « Quatre-vingt-treize », le dernier roman écrit par l'écrivain.

